

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DEVE 1013 Occupation précaire du sursol du parc de Belleville (20^{ème}) par la RIVP – Convention de mise à disposition du domaine public.

M^{me} Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la RIVP une convention pour l'occupation précaire du sursol du parc de Belleville (20^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RIVP la convention jointe au présent projet de délibération, relative à l'occupation précaire du sursol du parc de Belleville à Paris 20^{ème}.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2046. A l'issue de cette période, elle ne sera renouvelable que de manière expresse.